DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BREBIERES

ARRETE 2025- 11

HORAIRES D'OUVERTURE DU TERRAIN MULTI SPORT COMMUNAL

LE VENDREDI 4 JUILET 2025

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Considérant que l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Sécurité renforcée-Urgence Attentat »

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des enfants de la garderie de l'Association Multi loisirs Intercommunal lors de leurs activités sur le terrain multi sports,

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour assurer la sécurité des enfants durant l'animation des CM2 de l'école Pierre-Joseph Lesage pendant la pause méridienne au sein du terrain Multisport communal, l'utilisation de celui-ci sera réservé exclusivement à l'A.M.I, le vendredi 4 juillet 2025 de 12h00 à 14h00.

ARTICLE 2 :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur le garde particulier communal
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vitry-en-Artois,
- Madame la secrétaire générale de mairie,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Noyelles-sous-Bellonne, le 13 juin 2025

Le Maire,

MAIRIE DE NOYELLES-SOUS-BELLONNE (Pas-de-Calais)

Patrick DOYEN

Publié le : 17/06/2025 15:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Noyelles-sous-Bellonne
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/32703